

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [7-8]

  

**Artikel:** Manifestation pour l'égalité des droits

**Autor:** C.C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276073>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Tenant la banderole:  
Anne-Catherine Ménétreay

Sous la pancarte:  
Jacqueline  
Berenstein-Wavre

INITIATIVE  
FEDERALE  
EGALITE  
DES DROITS  
ENTRE HOMMES  
ET FEMMES



INITIATIVE:



## Manifestation pour l'égalité des droits

Mille personnes environ ont participé à la manifestation pour l'égalité des droits, à Berne, le 7 juin. Exposés et chansons se sont succédés à la tribune de 15 à 16 heures, sous un ciel incertain et dans la bonne humeur générale. De nombreuses personnalités féministes ont pris la parole.

Christiane Brunner (l'avocate ayant défendu au Tribunal fédéral le cas Loup sur les inégalités de salaire entre instituteurs et institutrices) a réaffirmé que la participation des femmes au marché du travail, s'étant accrue ces dernières années, était un élément essentiel au développement économique et social de notre pays que le gouvernement, le Parlement et en dernière instance le peuple suisse *se devaient* de considérer.

Susanne Loup a ensuite rappelé le cas des institutrices neuchâteloises qui n'ont obtenu l'égalité de salaires qu'après un combat acharné, de la pétition de 1974 jusqu'à la victoire en 1978 du recours au Tribunal fédéral (par l'arrêt portant son nom). La bataille sera plus dure encore, a-t-elle ajouté, dans le secteur privé, et seule la mobilisation générale des groupements de femmes pourra imposer les revendications de l'initiative.

Anne-Catherine Ménétreay, enfin, a dénoncé la contradiction entre l'acceptation unanime de l'égalité des droits au niveau du principe, et son rejet « avec des cris d'horreur » au niveau de son application dans la réalité; « il est nécessaire de mettre en évidence les conflits, les discriminations et l'oppression » a-t-elle poursuivi, « il faut que les femmes aient des droits égaux pour prendre conscience que l'égalité **n'est pas** réalisée ».

Un défilé dans les rues de Berne a terminé la manifestation, dans un calme imputable sans doute à la mixité linguistique des participants, empêchant que soient entonnés des slogans communs... mais prouvant en revanche que l'on était venu de loin pour soutenir l'initiative et défendre ses droits.



En marge du débat

## Initiative 0

Après 6 heures de débat le Conseil national a fini l'entrée en matière, entendu près de 25 orateurs et oratrices, pour terminer par un convaincant plaidoyer du conseiller fédéral K. Furgler sur l'égalité entre hommes et femmes.

Lorsque « Femmes suisses » paraîtra, on saura sans doute que le contre-projet aura été accepté et l'initiative refusée. Ensuite, en décembre sans doute, le même scénario aura lieu au Conseil des Etats. Mais attention : dans ce Conseil les antiféministes conservateurs sont nombreux et le sort qui sera fait à l'égalité est encore incertain.

Les 12 et 16 juin, les tribunes du Conseil national étaient pleines de monde, surtout des femmes. J'y étais.

### Mes impressions ?

1. Il est réjouissant de mesurer les progrès faits en 5 ans dans l'évolution des mentalités. En effet, pas un conseiller national (même pas le représentant des associations patronales) n'a osé s'opposer de plein fouet aux principes de l'égalité des droits, ni même à celui de l'égalité des salaires. Alors qu'en 1975...

2. Lorsqu'un sujet arrive au Parlement, il se politise. Les partis s'en emparent et la lutte commence. Ainsi le parti socialiste, le parti du travail, le Poch défendent l'initiative avec force, suivis par l'Alliance des indépendants, l'écologiste vaudois. Le parti radical, l'union démocratique du centre, le parti démocrate-chrétien défendent le contre-projet. Alors l'initiative devient « gauche, extrême gauche » et le contre-projet « bourgeois ». Bien que les deux textes soient presque semblables et ne se différencient sensiblement que par le délai d'application de 5 ans fixé dans l'initiative et l'absence de délai dans le contre-projet, les esprits s'échauffent, les discussions de couloirs vont bon train. Une radicale qui a signé l'initiative confesse qu'elle a opté pour

C. C.



Au micro:  
Ruth Mascarin...



...et à la guitare:  
Zita Küng